

They spit on Parliament Hill.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Champagne): Conformément au paragraphe 13(5) du Règlement, le vote est reporté à 18 heures, le lundi 31 août 1987.

* * *

LE CODE CRIMINEL, LA LOI SUR L'IMMIGRATION DE 1976 ET LA LOI SUR LA CITOYENNETÉ

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-71, tendant à modifier le Code criminel, la Loi sur l'immigration de 1976 et la Loi sur la citoyenneté, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendements.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Il y a cinq motions à l'étape du rapport du projet de loi C-71, toutes inscrites au nom du député de Parkdale—High Park (M. Witer). Toutes ces motions ont été proposées et débattues en comité et elles ont été toutes rejetées. Aussi, je regrette de devoir annoncer au député qu'en vertu des pouvoirs que me confère le Règlement, aucune de ses motions ne sera débattue à l'étape du rapport.

L'hon. Don Mazankowski (au nom du ministre de la Justice et procureur général du Canada) propose: Que le projet de loi C-71 tendant à modifier le Code criminel, la Loi sur l'immigration de 1976 et la Loi sur la citoyenneté, soit adopté.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Code criminel

M. Mazankowski propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3^e fois et adopté.

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler de ce projet de loi à l'étape de la troisième lecture. Je n'empiéterai pas beaucoup sur le temps de la Chambre, car je sais que l'on veut adopter ce projet rapidement en troisième lecture.

Le projet de loi C-71 est le fruit des efforts du gouvernement qui a institué la Commission Deschênes pour examiner la question des crimes de guerre. Je crois que la Commission Deschênes a été très utile. Elle a mis un terme aux questions incessantes posées pour savoir si oui ou non les criminels de la Seconde Guerre mondiale qui sont entrés illégalement au Canada ont payé pour les actes commis durant cette guerre.

Je pense que la commission a été très utile pour bien des gens qui étaient menacés de poursuites et d'autres qui n'étaient pas menacées, mais qui voulaient tirer l'affaire au clair. Je crois qu'un grand service a été rendu au Canada quand la commission Deschênes a décidé définitivement qui précisément devrait être poursuivi et quelles lois devraient être adoptées pour faciliter les poursuites.

Le projet de loi C-71 a été débattu brièvement à la Chambre et renvoyé au comité où il a été examiné de façon approfondie. Mon collègue, le député de Parkdale—High Park (M. Witer) qui s'intéresse à la question a eu la chance au comité de proposer ses amendements. Ils ont été rejetés au comité et la présidence les a déclarés inadmissibles. Nous sommes donc parvenus au débat à l'étape de la troisième lecture.

En terminant, nous sommes heureux d'avoir atteint la troisième lecture de cette très importante mesure. La Chambre semble être disposée à l'adopter en troisième lecture aussitôt que possible, afin que des poursuites puissent être intentées. Je veux remercier les députés des deux partis de l'opposition de leurs efforts et de leur collaboration.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Madame la Présidente, nous avons atteint aujourd'hui une étape importante dans la création, au Canada, d'une société réellement juste et civilisée. Nous allons finalement lire pour la troisième fois un projet de loi qui, une fois adopté par le Sénat et sanctionné, donnera à la justice criminelle les outils nécessaires pour envoyer les criminels de guerre vivant au Canada devant les tribunaux de leur pays.

Je voudrais féliciter le gouvernement d'avoir piloté ce projet de loi jusqu'ici. Je voudrais faire ressortir, comme le ministre l'a fait, la collaboration de l'opposition officielle et du parti néo-démocrate. Cette collaboration était plus que nécessaire, vu l'urgence de la question.